

Conseil municipal | Séance du 23 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-03-23-43 | Appel à projets pour la reconversion et l'aménagement de la friche secteur Seguin
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 22

Date de convocation : 17 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 23 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Serge Gouet

Exposé des motifs :

Par convention du 10 juin 2015, la Ville a contractualisé avec l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN) et la Région Normandie, un programme d'action foncière.

Dans le cadre de cette contractualisation, l'EPFN a acquis, sur le secteur Seguin, la parcelle AK 433. Le portage foncier de cette parcelle prendra fin en 2024, échéance à laquelle la ville devra racheter ce foncier à l'EPFN.

Pour sa part, la Ville possède sur ce secteur les parcelles cadastrées section AK numéros 274, 495, 521, 562 et 563.

Le projet d'aménagement envisagé sur ce site, vise à favoriser l'utilisation économe et durable du foncier, grâce au recyclage d'anciennes emprises d'activités désaffectées, au profit d'un quartier à usage d'habitat, éventuellement complété par des services et activités de proximité compatibles avec la fonction d'habitat.

Afin d'impulser l'urbanisation de ce secteur, la ville souhaite réaliser un appel à projets dans l'objectif de stimuler l'initiative privée d'acquéreurs potentiels en s'assurant de la cohérence avec les orientations et objectifs communaux.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

- L'opportunité de lancer un appel à projets pour promouvoir l'urbanisation du secteur Seguin,
- Le libre choix des collectivités quant à la procédure de cession ou de location d'un bien et quant à son acquéreur ou locataire, les ventes immobilières du domaine privé des collectivités territoriales ne sont pas de fait soumises aux dispositions sur la commande publique,

Décide :

- D'approuver le lancement d'un appel à projets sur le secteur Seguin.
- D'autoriser à la recherche de subventions et d'établir les dossiers afférents.

- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document ou acte s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Monsieur Serge Gouet

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/03/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230323-lmc130350-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 mars 2023